

Les CQP de la Mutualité

PUBLIC

- Salariés de la branche exerçant le métier ou accédant au métier (dans le cadre par exemple de périodes de professionnalisation),
- Jeunes ou adultes en contrat de professionnalisation.

OBJECTIFS

- Développer et reconnaître les compétences des salariés pour répondre aux nouveaux besoins des mutuelles face aux changements en cours,
- Faciliter la mobilité professionnelle,
- Former les nouveaux salariés.

DEROULEMENT DU PARCOURS DE FORMATION

3 étapes :

1. ENTRETIEN D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Elaboration d'un parcours de formation individualisé en fonction des compétences à acquérir.

2. FORMATION EN CENTRE ET PRATIQUE EN ENTREPRISE

Suivi des cours et évaluations par les formateurs.

Evaluation en entreprise des compétences acquises. Renseignement d'un livret

3. EVALUATION FINALE

Entretien d'évaluation devant le jury de branche.

7 CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE :

- CQP Conseiller(ère) mutualiste individuel,
- CQP Conseiller(ère) mutualiste collectif,
- CQP Chargé(e) d'accueil et de relation clients/adhérents,
- CQP Chargé(e) de relation à distance,
- CQP Assistant(e) commercial(e),

3 MODALITES DE CERTIFICATION

Par voie de VAE ou parcours de formation (200 à 240H à raison d'une semaine par mois)

LIEU

Marseille Centre : 29 rue Jacques Hébert, 13010 Marseille ou sur site pour un groupe

CONTACT

Anne-Catherine JOSSET – Responsable pédagogique
04 91 26 08 97 / anne-catherine.josset@sigma-formation.fr